ACTION URGENTE

VIVES INQUIÉTUDES POUR LA SANTÉ D'UNE MANIFESTANTE DÉTENUE

Leqaa Kordia, une Palestinienne musulmane de 33 ans résidant aux États-Unis, est détenue depuis le 13 mars 2025 par les services de l'immigration pour avoir participé à une manifestation organisée en 2024 contre le génocide commis par Israël à Gaza. Les conditions de sa détention ont entraîné une grave détérioration de son état de santé, qui a nécessité une hospitalisation en février 2026. Elle a par ailleurs subi des violations de son droit de pratiquer sa religion. Elle ne devrait pas se trouver en détention, loin de sa famille, ni risquer d'être expulsée pour s'être simplement exprimée en faveur des droits humains. Amnesty International exige sa libération immédiate et le respect de ses droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Secrétaire à la Sécurité intérieure des États-Unis :
Secretary Kristi Noem
2707 Martin Luther King Jr. Avenue, SE
Washington, DC 20528
États-Unis
Courriel : kristi.noem@hq.dhs.gov

Madame la Secrétaire à la Sécurité intérieure,

*Je vous écris pour vous faire part de mes inquiétudes les plus vives pour **Leqaa Kordia**, une Palestinienne musulmane de 33 ans qui a été arrêtée le 13 mars 2025 après s'être présentée d'elle-même auprès d'agents du Département de la sécurité intérieure. Elle a été immédiatement transférée, vraisemblablement de façon arbitraire, de l'État du New Jersey au centre de détention de Prairieland, au Texas, loin de sa famille. J'ai appris avec préoccupation que les conditions de sa détention ont entraîné de graves problèmes de santé pour elle et qu'elle a dû être hospitalisée brièvement en février.*

Leqaa Kordia s'apprêtait à obtenir un titre de séjour légal aux États-Unis. Les services de l'immigration se sont intéressés à elle après avoir pris connaissance de son arrestation lors d'une manifestation organisée en 2024 devant l'université Columbia contre le génocide commis par Israël contre la population palestinienne dans la bande de Gaza occupée. Les charges retenues contre elle à ce moment-là avaient par la suite été abandonnées au regard des intérêts de la justice.

Le 6 février, elle est tombée dans la douche après avoir perdu connaissance et s'est cogné la tête, ce qui a déclenché une crise d'épilepsie. Elle n'avait jamais fait de malaise ni de crise d'épilepsie auparavant. Elle a été emmenée dans un hôpital des environs, où l'ICE lui a attaché les mains et les jambes avec de lourdes chaînes fixées à son lit pendant toute son hospitalisation et l'a empêchée d'entrer en contact avec ses avocat·e·s et ses proches. Ceux-ci n'ont eu aucune information sur son état ni sur le lieu où elle était pendant les trois jours qu'a duré son hospitalisation. Cette urgence médicale a été directement attribuée à son maintien en détention et aux conditions de son incarcération, au cours de laquelle elle s'est vu refuser systématiquement une alimentation nutritive et conforme à ses restrictions alimentaires d'ordre religieux, si bien qu'elle a perdu près de 25 kg.

*Le fait de s'en prendre à des manifestant·e·s pacifiques et de menacer leur statut migratoire en raison du contenu de leur manifestation constitue une violation des droits à la liberté d'expression et de réunion. Cette pratique envoie un signal inquiétant à toutes les personnes dans le pays, en laissant entendre que quiconque exerce ses droits fondamentaux pourra faire l'objet d'une répression, d'une détention et potentiellement d'une expulsion. Personne ne devrait être séparé de sa famille et envoyé en détention pour avoir exercé son droit de manifester, et personne ne doit être expulsé pour avoir défendu les droits humains. **Leqaa Kordia a subi des violations de son droit de pratiquer sa religion depuis qu'elle est détenue au Texas. Elle ne présente aucune menace pour la société ni aucun risque de fuite et elle s'occupe de membres de sa famille dans le New Jersey. Elle doit être libérée immédiatement et ramenée auprès de ses proches.***

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire, l'expression de ma haute considération.

COMPLEMENT D'INFORMATION

Leqaa Kordia est une Palestinienne musulmane de 33 ans qui est venue aux États-Unis avec un visa de visiteur pour voir sa mère, dont elle était séparée depuis l'enfance. Elle a ensuite obtenu un visa étudiant pour apprendre l'anglais. Sa mère a par ailleurs déposé une demande de visa pour raisons familiales. Cette demande a été acceptée par les services de l'immigration en 2021. Mal conseillée, Leqaa a interrompu son visa étudiant en pensant que l'acceptation de sa demande pour raisons familiales lui conférait désormais une situation régulière au regard de la législation sur l'immigration dans l'attente de sa carte verte, si bien qu'elle s'est retrouvée sans titre de séjour.

Leqaa a perdu environ 175 membres de sa famille au cours du génocide commis par Israël à Gaza, qui continue. Depuis 2023, elle s'est rendue à plusieurs manifestations dans le New Jersey et à proximité du lieu où elle habitait. Le 30 avril 2024, elle a participé à un rassemblement devant l'entrée de l'université Columbia. Des agents de la police de New York ont ordonné aux manifestant·e·s de se disperser. Ils ont arrêté Leqaa avec d'autres personnes et l'ont libérée le lendemain. Les poursuites engagées contre elle pour refus de se disperser ont été abandonnées par la suite.

En janvier 2025, Donald Trump a publié deux décrets ordonnant l'arrestation, le placement en détention et l'expulsion des personnes n'ayant pas la nationalité américaine qui auraient exprimé leur soutien aux droits des Palestinien·ne·s, ce qu'Amnesty International a condamné. Les services de l'immigration ont commencé à identifier des personnes qu'ils soupçonnaient d'avoir manifesté en faveur des droits du peuple palestinien sur des campus universitaires ou aux abords de ces lieux. Le procès-verbal de l'arrestation de Leqaa en 2024 leur a été transmis par la police de New York. Le 6 mars 2025, des agents de l'immigration se sont rendus au domicile de Leqaa pour interroger sa mère, qui l'a appelée en leur présence. Ils ont informé Leqaa qu'il y avait un problème avec son statut migratoire et qu'ils avaient besoin de parler avec elle. Peu après, elle s'est présentée au bureau local du Service de contrôle de l'immigration et des douanes des États-Unis (ICE) à Newark, dans le New Jersey, accompagnée de son avocate. Leqaa a été arrêtée immédiatement, alors que l'ICE avait conclu qu'elle présentait un risque peu élevé en termes de sécurité publique, de fuite ou d'antécédents judiciaires. Elle a été transférée le soir même au centre de détention de Prairieland, au Texas, loin de son avocate et de sa famille, où des violations des droits humains avaient déjà été constatées par le passé.

Le dossier d'immigration de Leqaa est traité au Texas. Depuis avril 2025, deux audiences de libération sous caution ont eu lieu devant un juge de l'immigration, qui a ordonné à chaque fois que Leqaa soit remise en liberté contre paiement d'une caution de 20 000 dollars. Cependant, l'ICE a empêché sa libération en utilisant, et en demandant à la Commission des recours en matière d'immigration, l'application de sursis automatiques et discrétionnaires. Leqaa tente également d'obtenir sa libération par le biais de la justice fédérale.

Ses droits religieux ont été bafoués à plusieurs reprises en détention. Pendant le ramadan en 2025, le personnel pénitentiaire a refusé systématiquement de lui fournir ou de lui mettre de côté de la nourriture jusqu'à l'heure de la rupture du jeûne, ce qui ne lui a laissé d'autre choix que de rompre son jeûne avant l'heure si elle ne voulait pas rester affamée. Elle n'a reçu qu'un seul repas halal depuis qu'elle est détenue et les autres repas qui lui ont été servis ne sont souvent pas conformes à ses restrictions alimentaires d'ordre religieux et la rendent malade. Par conséquent, elle a perdu beaucoup de poids – presque 25 kg – depuis le début de sa détention. Son état de santé s'est gravement dégradé en raison des conditions de son incarcération et du manque de nourriture adaptée.

Le 6 février 2026, Leqaa est tombée dans la douche après avoir perdu connaissance et s'est cogné la tête, ce qui a déclenché une crise d'épilepsie. Elle n'avait jamais fait de malaise ni de crise d'épilepsie auparavant. Elle a été emmenée dans un hôpital des environs, où elle a été soignée, puis ramenée en détention au bout de trois jours. Pendant toute son hospitalisation, l'ICE lui a attaché les mains et les jambes avec de lourdes chaînes fixées à son lit et l'a empêchée d'entrer en contact avec ses avocat·e·s et ses proches, qui n'ont pu obtenir aucune information sur son état jusqu'à ce qu'elle sorte de l'hôpital. Selon ses médecins, son malaise pourrait être dû au manque de sommeil, à l'alimentation insuffisante et au stress. Par ailleurs, on ne lui a pas fourni de vêtements couvrant suffisamment le corps pour la prière et elle ne dispose pas d'un endroit propre pour prier, comme le prescrit sa religion. Enfin, le personnel a ignoré ses demandes pour être prévenue quand des hommes entrent dans son dortoir lorsqu'elle ne porte pas son voile.

En plus de sa demande de titre de séjour permanent pour raisons familiales, Leqaa a déposé des demandes d'asile, de suspension de son expulsion et de protection en vertu de la Convention contre la torture. Avant son arrestation, elle vivait dans le New Jersey et participait à la prise en charge de deux membres de sa famille proche souffrant de problèmes de santé ou de handicaps.

LANGUE À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 7 avril 2026
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Leqaa Kordia (elle)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : https://www.amnesty.org/fr/documents/amr51/0380/2025/fr/